



Que pensez vous des presentoirs à cigarette dans les PMU ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 10 janvier 2008

Placer des cendriers sur les tables dans un lieu clos est considéré comme une forme d'encouragement (punissable de 750 EUR d'amende). Que pensez vous des presentoirs à cigarette dans les PMU ? n'est ce pas une forme d'encouragement pour les non fumeurs qui peuvent y entrer pour acheter leur journal...

Réponse :

Arrêté du 31 décembre 1992 fixant les caractéristiques des affichettes relatives à lapublicité en faveur du tabac dans les débits de tabac

Art. 2. - La publicité en faveur des produits du tabac par affichettes est autorisée à condition qu'elles soient disposées à l'intérieur du point de vente ou de l'espace réservé à la vente du tabac et qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur de l'établissement.